

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE RACINE



Sont présents : M. Christian Massé, maire
M. Nicolas Turcotte, conseiller
M. Mario Côté, conseiller
M. André Courtemanche, conseiller
Mme Lorraine Denis, conseillère
M. Adrien Steudler, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 février 2019 à 19 h, à la salle du conseil située au 136, Route 222, à Racine.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES :

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 01 par M. Christian Massé, maire de Racine.

Mme Lyne Gaudreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

- 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier
- 3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 janvier 2019

**4 PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS
(30 minutes maximum) :**

5 ADMINISTRATION :

- 5.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 1^{er} février 2019
- 5.2 Point d'information : consultation publique – centre communautaire, 19 février sur rendez-vous

6 CORRESPONDANCE :

- 6.1 Liste des correspondances;

7 RÈGLEMENT :

- 7.1 Avis de motion - Règlement numéro 315-02-2019 relatif à l'imposition d'un droit supplétif et d'un taux supérieur pour les transferts immobiliers dont la tranche de la base d'imposition excède 500 000 \$ et présentation;

8 RÉOLUTIONS :

- 8.1 Résolution concernant l'embauche d'une firme d'ingénierie pour le projet d'infrastructure des rue Arès, Ferland, de la Voie-Ferrée et Fontaine;
- 8.2 Résolution concernant l'abolition des sacs de plastiques;
- 8.3 Résolution concernant la prestation de service de M. Éric Marchand de la firme Aquatech;
- 8.4 Résolution concernant l'autorisation de signature pour l'entente industrielle de la boucherie,
- 8.5 Résolution concernant l'autorisation de signature pour l'entente industrielle de l'abattoir;
- 8.6 Demande d'appui de la municipalité concernant la relance de l'abattoir
- 8.7 Demande d'appui de la municipalité concernant une demande au Fond d'initiative culturel (FIC) par la Société du patrimoine;
- 8.8 Demande de réétudier le dossier SAE et réponse pour le conseil du mars 2019.

9 DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum)

10 LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-02-027

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour par madame la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Il est proposé par M. Nicolas Turcotte, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet d'ordre du jour soit accepté tel que lu.

3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

2019-02-028

3.1. Séance ordinaire du 14 janvier 2019

ATTENDU QUE tout un chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 janvier 2019.

Il est proposé par M. André Courtemanche, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019, et que le procès-verbal de la séance soit accepté tel que rédigé.

2019-02-029

3.2. Séance extraordinaire du 28 janvier 2019

ATTENDU QUE tout un chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 janvier 2019.

Il est proposé par Mme Lorraine Denis, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 janvier 2019, et que le procès-verbal de la séance soit accepté tel que rédigé.

4 PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM) :

La période de questions débute à 19 h 06 et se termine à 19 h 37.

Les points suivants ont été discutés :

- SAE
- Loisirs de Racine

2019-02-030

5 ADMINISTRATION :

5.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 1^{er} février 2019

Il est proposé par Nicolas Turcotte, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la liste de comptes à payer, d'une somme de quatre-vingt-quatorze-mille-deux-cent-soixante-quatre et dix-huit (94 264,18 \$), couvrant la période du 14 janvier 2019 au 31 janvier 2019, soit adoptée.

5.2 Point d'information : Consultation publique – Centre communautaire, 19 février sur rendez-vous

6 CORRESPONDANCE :

6.1 Liste des correspondances

La liste des correspondances reçues au mois de janvier 2019 est remise aux membres du conseil.

7 RÈGLEMENTS :

2019-02-31

7.1 Avis de motion - Règlement numéro 315-02-2019 relatif à l'imposition d'un droit supplétif et d'un taux supérieur pour les transferts immobiliers dont la tranche de la base d'imposition excède 500 000 \$ et présentation

Avis vous est par les présentes donné par Nicolas Turcotte, conseiller, qu'à une prochaine séance du conseil municipal, il proposera ou fera proposer l'adoption du Règlement numéro 315-02-2019.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, et des copies du Règlement ont été mises à la disposition du public, le tout conformément à la loi.

8 RÉOLUTIONS :

2019-02-32

8.1 Résolution concernant l'embauche d'une firme d'ingénierie pour le projet d'infrastructure des rues Arès, Ferland, de la Voie-Ferrée et Fontaine

CONSIDÉRANT que le conseil municipal envisage de prolonger le réseau d'égout sur les rues Arès, Ferland, de la Voie-Ferrée et Fontaine;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, il est nécessaire d'obtenir une évaluation préliminaire des coûts qui seront engendrés;

Il est proposé par M. Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Racine procède à l'embauche d'une firme d'ingénierie pour dans le but d'analyser le projet et d'en déterminer les coûts.

2019-02-033

8.2 Résolution concernant l'abolition des sacs de plastiques

ATTENDU QUE suite à la présentation sur le bannissement des sacs en plastique à usage unique le 15 août 2018, le conseil de la MRC a indiqué sa volonté d'étudier davantage le sujet et de proposer un projet de règlement;

ATTENDU QUE pour être inclus dans le règlement général uniformisé de la MRC, le projet de bannissement des sacs de plastique à

usage unique doit être approuvé par les 18 municipalités de la MRC;

ATTENDU QUE conformément à l'article 8 e) de l'*Entente relative à la fourniture de service par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC*, il est de la responsabilité de la MRC d'assurer l'uniformité de la réglementation municipale;

ATTENDU QUE la MRC a aussi la responsabilité d'élaborer un plan de gestion des matières résiduelles qui vise, entre autres, à mettre un terme au gaspillage des ressources et responsabiliser les acteurs concernés, et qu'en conséquence, la MRC peut coordonner en partenariat avec les municipalités locales la campagne de sensibilisation;

ATTENDU QU' il est de la responsabilité des municipalités locales de veiller à l'application du règlement et travailler avec la MRC pour la campagne de sensibilisation;

ATTENDU QUE le règlement viserait à bannir les sacs en plastique à usage unique de l'ensemble des activités sur le territoire dans lequel il y a un contrat conclu entre un consommateur et un commerçant;

ATTENDU QU' il est important que le projet fasse l'objet d'un consensus puisqu'il a un impact sur les gestes quotidiens des citoyens;

ATTENDU QUE le bannissement diminuerait le nombre de sacs en plastique à usage unique généré sur l'ensemble du territoire de la MRC et aurait un impact positif sur la diminution du nombre de sacs qui sont rejetés dans l'environnement;

ATTENDU QUE le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas et que la réduction à la source est au sommet de la hiérarchie des 3 RV-E ;

ATTENDU QUE la MRC rejoindrait un mouvement mondial de villes ayant banni l'usage de sacs en plastique à usage unique;

Il est proposé par André Courtemanche, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Racine participe au projet de bannissement des sacs en plastique à usage unique pour l'ensemble des activités sur le territoire de la municipalité dans lequel il y a un contrat conclu entre un consommateur et un commerçant;

QU' une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Val-Saint-François.

2019-02-034

8.3 Résolution concernant la prestation de service de M. Éric Marchand de la firme Aquatech

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Racine aura à négocier et signer différentes ententes industrielles avec des industries;

Il est proposé par M. Nicolas Turcotte, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Racine retienne les services de M. Éric Marchand de la firme Aquatech à titre de personne-ressource pour l'ébauche des dites ententes.

2019-02-035

8.4 Résolution concernant l'autorisation de signature pour l'entente industrielle de boucherie

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Racine désire signer une entente industrielle avec le propriétaire de la boucherie, Michael Lamarche,

Il est proposé par M. Nicolas Turcotte, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De rendre disponible aux élus pour consultation l'entente à intervenir, et d'autoriser le maire, M. Christian Massé et la directrice générale, Madame Lyne Gaudreau à signer l'entente industrielle à intervenir entre les parties.

2019-02-036

8.5 Résolution concernant l'autorisation de signature pour l'entente industrielle de l'abattoir

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Racine appuie avec enthousiasme la signature pour l'entente industrielle de l'abattoir;

Il est proposé par M. Nicolas Turcotte, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De rendre disponible aux élus pour consultation l'entente à intervenir, et d'autoriser le maire, M. Christian Massé et la directrice générale, Madame Lyne Gaudreau à signer l'entente industrielle à intervenir entre les parties.

2019-02-037

8.6 Demande d'appui de la municipalité concernant la relance de l'abattoir

Il est proposé par Mme Lorraine Denis, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Racine appuie la relance de l'abattoir BL inc.

2019-02-038

8.7 Demande d'appui de la municipalité concernant une demande au Fonds d'initiatives culturelles (FIC) par la Société du patrimoine

Madame Lorraine Denis, conseillère ayant dénoncé la nature de ses intérêts, se retire des discussions et ne participe pas au résultat de la décision.

CONSIDÉRANT la démarche de la Société Patrimoine et Culture pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du Fonds d'initiatives culturelles (FIC) de la MRC du Val-Saint-François;

CONSIDÉRANT QU' une des conditions d'admissibilité à la subvention est que la Municipalité soutienne l'organisme sous forme de résolution;

Il est proposé par M. André Courtemanche, conseiller, à la majorité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Racine soutien l'organisme la Société Patrimoine et Culture dans sa démarche d'obtention d'une subvention dans le cadre du Fonds d'initiatives culturelles (FIC) de la MRC du Val-Saint-François.

2019-02-039

8.8 Demande de réétudier le dossier du SAE et réponse pour le travail de mars 2019

Il est proposé par M. André Courtemanche, conseiller, à la majorité des conseillers présents;

QUE le conseil adopte la résolution de réévaluer sa position sur le dossier.

9 DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

La période de questions débute à 19 h 42 et se termine à 20 h 05.

Les points suivants ont été discutés :

- SAE :
- Loisirs de Racine :

2019-02-040

10 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant.

Nicolas Turcotte, conseiller, propose la levée de la séance à 20 h 07.

CHRISTIAN MASSÉ
Maire

LYNE GAUDREAU
Directrice générale
et secrétaire-trésorière